

Rappel sur la faute d'écran au volleyball

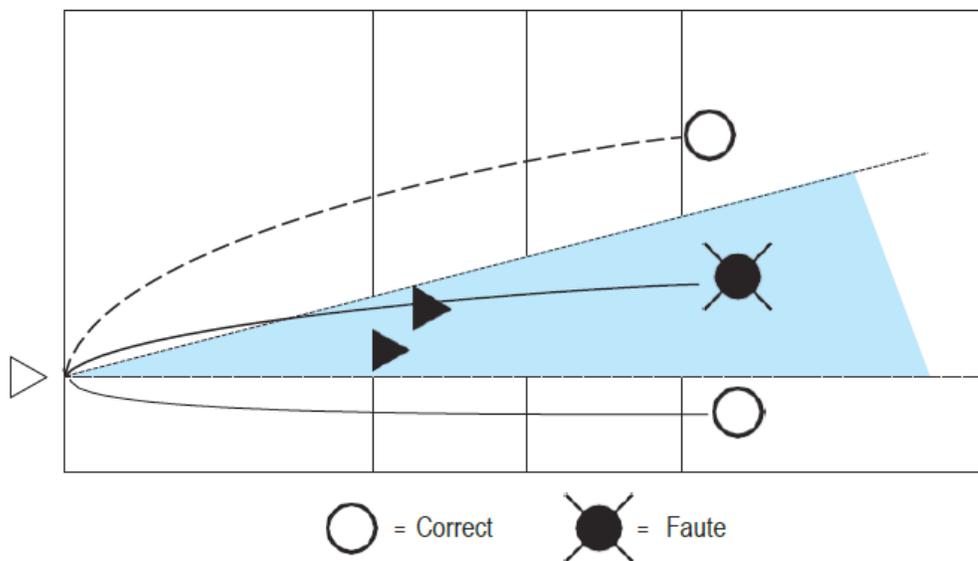
Règles officielles de la FIVB

12.5 ÉCRAN

- 12.5.1 Les joueurs de l'équipe au service ne doivent pas empêcher leur adversaire, par un écran individuel ou collectif, de voir la frappe du service et la trajectoire du ballon.
- 12.5.2 Un joueur ou un groupe de joueurs de l'équipe au service fait un écran en agitant les bras, en sautant ou en se déplaçant latéralement pendant l'exécution du service, ou en se tenant groupés, afin que la frappe du service et la trajectoire du ballon soient cachées jusqu'à ce que le ballon atteigne le plan vertical du filet. Si l'un ou l'autre est visible pour l'équipe qui reçoit, il ne s'agit pas d'un écran.

FIGURE 6: ÉCRAN COLLECTIF

Règles concernées: 12.5, 12.5.2, 23.3.2.3a



Les joueurs de la ligne avant de l'équipe au service :

- ne peuvent pas se coller les uns aux autres pour former un écran au-dessus duquel passera le ballon.
- peuvent lever les bras au moment de la frappe de service, car ils peuvent se préparer à un potentiel contre à réaliser en cas de renvoi direct du ballon par l'adversaire.

Les joueurs de la ligne arrière de l'équipe au service :

- ne peuvent pas se positionner pour combler visuellement les espaces laissés entre les joueurs de la ligne avant pour former un écran au-dessus duquel passera le ballon.
- ne peuvent pas lever les bras au moment de la frappe de service, car rien ne justifie cette action hormis la volonté de masquer le service à l'adversaire.